



Enseignement agricole

Le dossier de rentrée 2010



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Édito



“ À l'occasion de cette rentrée 2010, je veux vous annoncer la mise en place d'un nouveau pacte entre l'enseignement agricole et la Nation.

L'enseignement agricole accompagne, depuis son origine, les mutations du monde agricole et des territoires ruraux. Il est au cœur de la stratégie du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et ne cesse de se moderniser pour relever les défis de demain tels que le développement durable, la consolidation des liens établis avec les territoires et l'innovation dans les domaines agricoles, agroalimentaires et de l'enseignement. Les professionnels de demain sont dans nos lycées aujourd'hui : l'enseignement agricole a la responsabilité de les préparer à ces nouveaux enjeux.

Les taux d'insertion professionnelle sont remarquables puisqu'ils sont supérieurs à 94 % pour les diplômés de baccalauréats professionnels, supérieurs à 96 % pour les diplômés de brevets de techniciens supérieurs agricoles. Ces « lycées des métiers » qui forment les professionnels de l'agriculture, mais aussi de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, des services ou du paysage restent pourtant encore trop mal connus de nos concitoyens.

C'est pourquoi, suite aux Assises de l'Enseignement Agricole, qui se sont tenues fin 2009, la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, promulguée le 28 juillet 2010, a l'ambition d'affirmer l'image de cet enseignement. Une nouvelle dénomination a ainsi été décidée par le législateur. Celui-ci s'appelle désormais « [l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires](#) ».

Vous trouverez dans ce dossier de rentrée scolaire et universitaire les principaux éléments qui vous permettront d'apprécier notre diversité d'action et notre recherche constante d'adaptation et d'innovation.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire 2010-2011.



Bruno Le Maire

Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Sommaire

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE... en quelques chiffres 04

L'enseignement agricole , principes et chiffres-clés 04

L'enseignement technique 05

L'enseignement supérieur 05

LES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : une nouvelle feuille de route 06

LES GRANDS DOSSIERS DU MINISTÈRE : quels liens avec l'enseignement agricole ? 08

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) : renforcer le modèle agricole français 08

Le Programme National de l'Alimentation (PNA) : objectif qualité pour tous 09

Les métiers de la croissance verte : une réelle implication 10

Le Plan Ecophyto 2018 : moins de pesticides, c'est mieux ! 11

Le réseau national « biodiversité » : une belle dynamique 12

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET SON ACTUALITÉ 14

Un nouveau nom et un nouveau label pour des formations 100% nature ! 14

Le parcours d'orientation : un vrai levier pour la réussite et l'égalité des chances 14

De nouveaux parcours grâce à des formations renouvelées 15

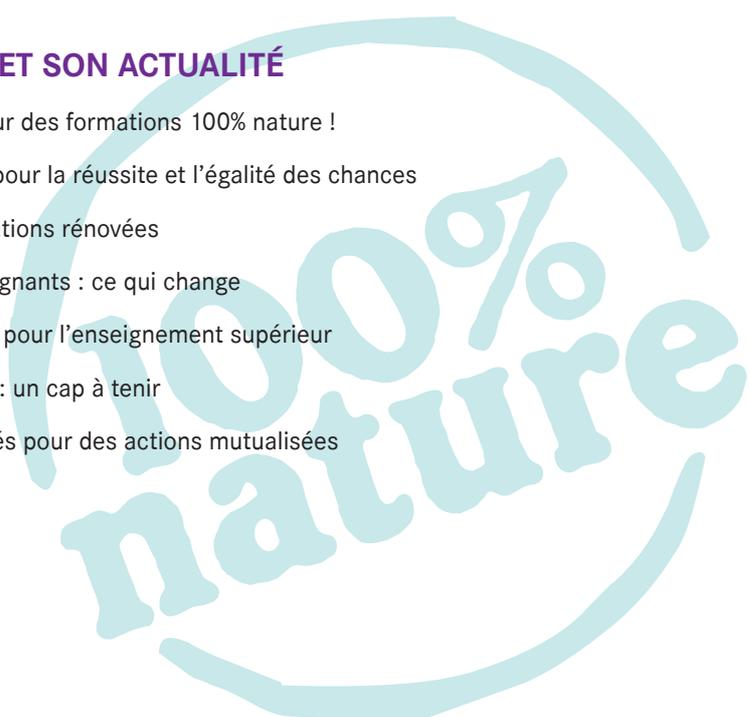
La formation et le recrutement des enseignants : ce qui change 16

L'ouverture sociale : une priorité absolue pour l'enseignement supérieur 17

La démarche « développement durable » : un cap à tenir 18

AGREENIUM : des établissements groupés pour des actions mutualisées 18

Paroles de jeunes : le magazine 19



L'enseignement agricole... en quelques chiffres

L'enseignement agricole, principes et chiffres –clés

les cinq missions

L'enseignement agricole relève du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Le code rural et de la pêche maritime lui confie 5 missions :

- assurer une **formation générale, technologique et professionnelle** initiale et continue
- participer à l'**animation du milieu rural**
- **contribuer à l'insertion scolaire des jeunes**, à leur insertion sociale et professionnelle comme à celle des adultes
- contribuer aux **activités de développement, d'expérimentation et d'innovation** agricole et agroalimentaire
- participer aux **actions de coopération internationale**, en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

les diplômes délivrés

- **Niveaux I et II** : licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats.
- **Niveau III** : BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).
- **Niveau IV** : BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général, Brevet Professionnel (BP).
- **Niveau V** : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

les élèves

- **172 853 élèves dans l'enseignement technique** (France métropolitaine + DOM-COM + Nouvelle Calédonie) en 2009/2010, **soit une augmentation de 0,5%** par rapport à 2008/2009
- **15 550 étudiants et stagiaires dans l'enseignement supérieur** en 2008/2009
- **32 105 apprentis** en 2008/2009 dont 551 dans l'enseignement supérieur long
- **120 350 stagiaires** en 2008 (soit 16 744 111 heures stagiaires)

les établissements

L'enseignement agricole est dispensé dans **838 établissements d'enseignement technique** et **19 établissements d'enseignement supérieur** implantés sur tout le territoire national :

- **217 lycées publics** (dont 141 LEGTA + 74 LPA + 2 LP)
- **621 établissements privés** (222 Temps Plein – 399 Rythme Approprié) dont :
 - CNEAP : 199
 - UNMFREO : 374
 - UNREP : 45
 - non affiliés : 3
- **23 ateliers technologiques**
- **189 exploitations agricoles**
- **152 centres de formation d'apprentis (CFA)** en 2009/2010, dont 99 publics et 53 privés
- des centres dispensant des formations professionnelles continues (ayant répondu à l'enquête) en 2008, dont 170 établissements publics et 173 centres privés.

Les établissements d'enseignement supérieur agricole :
12 établissements publics (agronomiques, agroalimentaires, et vétérinaires) et **7 écoles d'ingénieurs privées.**



CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé / UNMFREO : Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation / UNREP : Union nationale rurale d'éducation et de promotion

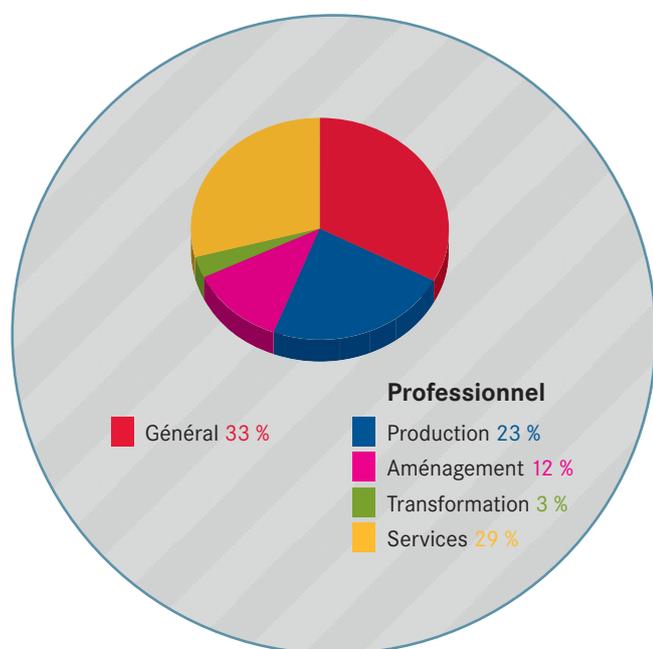


L'enseignement technique

Il représente **trois grandes composantes de l'enseignement agricole** :

- l'enseignement public,
- l'enseignement privé temps plein,
- l'enseignement privé en rythme approprié

des formations professionnelles dans quatre grands secteurs



de remarquables taux de réussite aux examens

Le taux de réussite aux examens dans l'enseignement agricole est en **progression** puisqu'il se situe, tous diplômes confondus (hors diplômes de l'Éducation nationale), **en 2010 à 82 %** (81 % en 2009, 80,8 % en 2008).

En 2010, **70 234 candidats se sont présentés et 57 569 ont été reçus**. Au cœur du dispositif de l'enseignement agricole, le **bac professionnel** affiche pour l'année scolaire 2009-2010 un résultat constituant le **score de réussite le plus élevé jamais obtenu à 90,2 %**.

une insertion professionnelle particulièrement élevée*

En 2009, **le taux d'insertion professionnelle à 45 mois est de 90,5 %** pour l'enseignement technique agricole, dont 94,5 % pour les bacs professionnels et 96,6 % pour les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA)

** Ce taux correspond au nombre de jeunes en emploi, rapporté au nombre de jeunes en emploi ou en recherche d'emploi, interrogés 45 mois après l'obtention du diplôme.*

L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur agricole a accueilli **15 550 étudiants en 2008/2009** (dont 11 000 dans les formations d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes).

l'insertion professionnelle

Le taux d'insertion des diplômés des établissements d'enseignement supérieur agricole est de :

- **89,5 % 18 mois après la sortie** pour les diplômés de 2008
- **73,3 % 3 à 6 mois après la sortie** pour les diplômés de 2009

Mode de calcul : pour une année de sortie enquêtée, l'indicateur donne le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés occupant un emploi au moment de l'enquête, sur la population totale des diplômés de la même année en emploi ou en recherche d'emploi, hors poursuite d'études et volontariat international.



Les Assises de l'enseignement agricole

Une nouvelle feuille de route

En conclusion des Assises de l'enseignement agricole public, en décembre 2009, Bruno LE MAIRE a fixé trois orientations principales à l'enseignement agricole :

- ✔ mettre au cœur de l'enseignement agricole **les nouveaux enjeux de l'agriculture et des territoires**, en développant des formations liées au développement durable et à la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires
- ✔ **créer des pôles régionaux à forte identité thématique** (paysage, agroalimentaire, productions agricoles, etc.)
- ✔ **construire de véritables synergies** entre l'enseignement technique agricole, l'enseignement supérieur et la recherche.



Après trois mois de large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole, personnels, élèves, familles, fédérations professionnelles, collectivités, autorités académiques, le ministre a décidé d'un « **Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public** » décliné en 60 mesures concrètes et bâti autour d'un pacte :

- ▶ pour relever les défis de demain,
- ▶ avec les territoires et les établissements,
- ▶ avec les jeunes,
- ▶ avec la communauté éducative,
- ▶ au sein du ministère.

Plusieurs initiatives ont été prévues dans ce cadre pour un accompagnement de carrière modernisé pour les personnels de l'enseignement agricole. Un certain nombre des 60 mesures a d'ores et déjà été finalisé.

Plusieurs d'entre elles figurent dans **la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche**, en particulier :

- ▶ l'inscription du développement durable et de la formation à ses métiers,
- ▶ l'inscription de l'innovation agricole et agroalimentaire, dans les missions de l'enseignement agricole,
- ▶ l'assouplissement des contraintes juridiques de structuration des établissements publics locaux d'enseignement,
- ▶ la création de conseils de l'éducation et de la formation dans les EPLEFPA,
- ▶ l'institution d'un droit à l'expérimentation pédagogique pour les établissements.



Paroles de jeunes

François, 20 ans

en Bac Pro Agro-Equipement

Je ne suis pas très scolaire. Ce que j'aime dans l'enseignement agricole, c'est l'expérience sur le terrain, la découverte de nouvelles méthodes de travail. Je suis en apprentissage depuis trois ans, c'est sur une exploitation que je me sens le mieux. J'ai un BEPA en élevage et un Bac Pro en agroéquipement, ce qui me rend assez polyvalent.

J'aime découvrir les différentes façons de vivre ma passion, l'agriculture. Mon patron m'a promis de m'embaucher à la sortie de l'école. Une chance, car je ne veux pas tout de suite m'installer à mon compte, j'ai encore tellement de choses à apprendre !

Sabah, 19 ans

en BTS « Gestion et Protection de la Nature »

Après un Bac économique et social, j'ai souhaité changer de voie et me mettre au vert ! j'ai étudié la gestion et la protection des espaces naturels. Tous les cours théoriques sont couplés à de la pratique, sorties sur le terrain, rencontres d'acteurs locaux... Entre la première et la deuxième année, un stage d'études permet aussi à chaque élève de se mettre en situation. J'en ai profité pour partir en Equateur, étudier les orchidées sauvages. La question que je me pose aujourd'hui, c'est « comment permettre le développement économique des territoires et aménager ces espaces naturels tout en les préservant ? J'aimerais travailler sur ce sujet ».



Les grands dossiers du ministère

Quels liens avec l'enseignement agricole ?

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) : renforcer le modèle agricole français

Adoptée cet été, elle a permis de prendre les mesures nécessaires au renforcement du modèle agricole français, qui repose sur **la qualité des produits et sur le respect de tous les territoires**.

Cette loi marque également **la volonté de donner des perspectives à long terme à l'agriculture et à la pêche françaises, en conciliant le respect de l'environnement et la compétitivité économique**. L'enseignement agricole, acteur fort de la réalisation de ces objectifs, a toute sa place dans ce texte législatif important.

L'enseignement agricole se doit de former les femmes et les hommes qui feront cette agriculture de demain. C'est pourquoi la loi a introduit dans le code rural et de la pêche maritime **plusieurs mesures-clé issues du pacte renouvelé pour l'enseignement agricole**, afin qu'il favorise ces évolutions nécessaires.

Ces mesures portent sur **la dénomination** de cet enseignement, **la modernisation des missions** de l'enseignement agricole par l'introduction de l'éducation au développement durable, de l'innovation pédagogique et **la prise en compte des processus d'innovations** agricoles et agroalimentaires.

Les mesures proposées concernent également **l'organisation interne et la composition des établissements** publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

L'ensemble du dispositif proposé est également adapté aux établissements privés sous contrat pour les mesures qui les concernent.

Maritxu, 19 ans

en terminale Bac pro
productions animales

Le lycée agricole se situe à dix minutes de la maison de mes parents ! Cette proximité, associée à ma passion des animaux, m'a guidée vers un Bac Pro « productions animales » dans ce lycée. J'aime la vie à l'extérieur, à la montagne. L'environnement et les paysages sont essentiels pour moi, je m'imaginais pas travailler en intérieur. Je pense suivre un stage de six mois pour découvrir de nouvelles agricultures et ensuite m'installer à mon compte pour élever mes animaux favoris : les chèvres et les chevaux ».



Le Programme National de l'Alimentation (PNA) : objectif qualité pour tous !

Il s'agit d'un programme qui structure la politique gouvernementale en matière d'alimentation. A ce titre, il est inscrit dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (Titre I^{er} « Définir et mettre en œuvre une politique publique de l'alimentation », article 1).

Six axes principaux :

- ▶ Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité
- ▶ Améliorer la connaissance et l'information sur l'alimentation
- ▶ Améliorer l'offre alimentaire
- ▶ Préserver et promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français
- ▶ Innover et développer les connaissances en faveur de modèles alimentaires durables et de qualité
- ▶ Développer une communication autour des valeurs « positives » de cette nouvelle politique de l'alimentation.

L'enseignement et la recherche agricoles sont impliqués dans ces différents axes, à travers des actions dans les domaines de :

- ▶ la restauration collective,
- ▶ la consommation de fruits et légumes par les jeunes (notamment dans le cadre de l'opération "Un fruit pour la récré" ouverte aux établissements d'enseignement agricole depuis 2009),
- ▶ le développement de formations aux métiers de transformation alimentaire,
- ▶ l'innovation dans le champ des productions agricoles et agroalimentaires,
- ▶ le développement de l'agriculture biologique,
- ▶ la formation des jeunes pendant le temps scolaire et hors temps scolaire.

Au cours de l'année scolaire, l'expérimentation d'actions innovantes dans les domaines de l'alimentation (classes du goût, projets communs des lycées hôteliers et agricoles, information aux consommateurs) sera développée.



Les métiers de la croissance verte : une réelle implication !

Au cœur du vivant et ancré dans les territoires, **l'enseignement agricole est pleinement positionné pour répondre aux enjeux des métiers de la croissance verte. Ce rôle a été réaffirmé** dans le cadre du pacte renouvelé, dont quatre mesures portent spécifiquement sur ce thème.

Une culture ancienne, ancrée dans les établissements

Au delà de sa capacité à prendre en compte les évolutions sociétales à travers une actualisation régulière de ses référentiels d'enseignement, la structure et l'organisation des établissements d'enseignement agricole constituent depuis plusieurs années des points d'ancrage pour la prise en compte des enjeux de la croissance verte.

Avec ses centres constitutifs, et en particulier les exploitations et ateliers technologiques, un établissement d'enseignement agricole constitue un véritable système, qui offre des apprentissages pour des scolaires, des apprentis, des adultes, des activités de production et/ou de transformation, de commercialisation, de restauration, d'internat. Une action globale et intégrée peut y être envisagée.

A cette fin, le MAAP a créé différents réseaux sur des problématiques émergentes (eau, biodiversité, agriculture biologique, éducation au développement durable...)

Un positionnement réaffirmé

Les 8 nouveaux baccalauréats professionnels proposés à la rentrée scolaire 2010 intègrent l'éducation au développement durable, notamment dans le cadre d'une semaine de stage obligatoire pour tous les élèves.

C'est aussi en prenant en compte les métiers de la croissance verte qu'a été créé **le nouveau baccalauréat professionnel « gestion des milieux naturels et de la faune »**, qui prépare à de nombreux emplois dans des structures privées (fédérations de chasse ou de pêche, structures associatives), les domaines du tourisme et des loisirs, en lien avec la nature, dans le cadre des filières locales de biomasse énergétique et la fonction publique d'état ou territoriale, dans des organismes publics (l'Office National de la Chasse et la Faune Sauvage, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), des parcs naturels et réserves naturelles.

En outre, **le module d'exploration « Écologie, agronomie, territoire, et développement durable » est proposé à la rentrée scolaire 2010** en classe de seconde générale et technologique.

Un accompagnement des professionnels par la formation aux métiers de la croissance verte

Les enjeux de la croissance verte imposent une mobilisation de l'ensemble de l'appareil d'enseignement agricole afin de créer des dispositifs qui permettent :

- ▶ **d'armer les professionnels pour une maîtrise des méthodes et des techniques** répondant aux évolutions de la société et des prescriptions réglementaires. C'est notamment dans ce sens qu'est organisée, en collaboration avec les professionnels concernés, l'expérimentation « certiphyto 2009-2010 ».
- ▶ **d'être aux avant-postes pour construire la réponse à apporter aux gisements importants de nouveaux emplois** dans les domaines agricole, sylvicole et agro-alimentaire mis en évidence par l'expertise menée au niveau interministériel.

La capacité d'anticipation des besoins de formation et la réactivité des réponses aux besoins existants ou émergents donnent à la formation dispensée dans les établissements d'enseignement agricole de vrais atouts de sécurisation des parcours professionnels.



Le Plan Ecophyto 2018 : moins de pesticides, c'est mieux !

La formation pour aider à la réduction de l'emploi des pesticides

Afin de développer une agriculture plus respectueuse de son environnement, la directive européenne 2009/128/CE a instauré un cadre d'action pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Dans le cadre du plan gouvernemental de réduction de l'utilisation des pesticides, le plan Ecophyto 2018 répond aux enjeux de préservation de santé humaine et de préservation de l'environnement. L'axe 4 du plan Ecophyto est dédié à la formation.

Ses objectifs :

- ▶ renforcer les qualifications des utilisateurs, applicateurs et conseillers,
- ▶ former à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la sécurisation des professionnels en zone agricole et en zone non agricole,
- ▶ définir et élaborer un certificat individuel adapté aux fonctions exercées par les professionnels.

2010, année de la mise en route du « certiphyto »

L'année 2010 est consacrée à la mise en œuvre de l'expérimentation « certiphyto 2009-2010 » afin d'élaborer un dispositif de certification individuelle.

Il s'agit là d'une réponse à une directive européenne et à la Loi Grenelle II, suite au Grenelle Environnement. L'expérimentation a été créée par le décret n°2009-1619 du 18 décembre 2009.

450 organismes et centres de formation ont été habilités à cette fin. Il est prévu que 45 000 professionnels soient bénéficiaires du certificat expérimental « certiphyto » durant l'année 2010.

L'évaluation de cette expérimentation a été confiée au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) et à l'Inspection de l'enseignement agricole. Elle sera réalisée de novembre 2010 à janvier 2011 afin de configurer le dispositif définitif de certification.

Le dispositif de certification sera généralisé sur la base des textes réglementaires pris pour l'application de la loi Grenelle II.



Le réseau national « biodiversité » : une belle dynamique !

Le réseau national biodiversité www.chlorofil.fr permet :

- ▶ de favoriser la prise en compte de cette dimension dans l'enseignement,
- ▶ d'accompagner les équipes pédagogiques dans leurs démarches,
- ▶ d'identifier les actions menées et d'organiser la diffusion des acquis au sein du réseau d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA),
- ▶ d'identifier les besoins en formation continue des personnels sur ce sujet.

Des partenariats

Deux actions, animées par le réseau national biodiversité sont en cours de réalisation, en partenariat financier avec le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer :

- ▶ « préservation d'espèces protégées » impliquant 28 établissements publics de l'enseignement agricole,
- ▶ « identification des apiformes » impliquant 30 établissements publics de l'enseignement agricole.

BIODIVEA : des idées pour la biodiversité !

En vue de renforcer la mobilisation des établissements publics de l'enseignement agricole sur la biodiversité, un appel à projets « BIODIVEA » (biodiversité des exploitations agricoles établissements publics de l'enseignement agricole) a été lancé en 2010, année internationale de la biodiversité.

Ses objectifs

- ▶ développer les pratiques des exploitations agricoles et ateliers technologiques pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la production et la transformation agroalimentaire,
- ▶ développer l'action pédagogique des exploitations, notamment en matière de suivi de la biodiversité en milieu agricole,
- ▶ favoriser des projets de partenariat avec la profession agricole, la recherche et les acteurs du territoire (sur les différents aspects de la biodiversité, les enjeux de territoire, l'action collective, la diffusion des savoirs et des pratiques),
- ▶ s'appuyer sur le caractère transversal de ce thème pour favoriser l'implication de la communauté éducative des établissements, en valorisant le rôle de l'exploitation comme support pédagogique et objets d'étude,
- ▶ mutualiser les expériences et diffuser les outils et les méthodes au travers du réseau « biodiversité », puis en direction de l'ensemble des établissements publics de l'enseignement agricole.

Témoignage

Philippe Tailleours, Lycée Nature la Roche/Yon (Vendée)

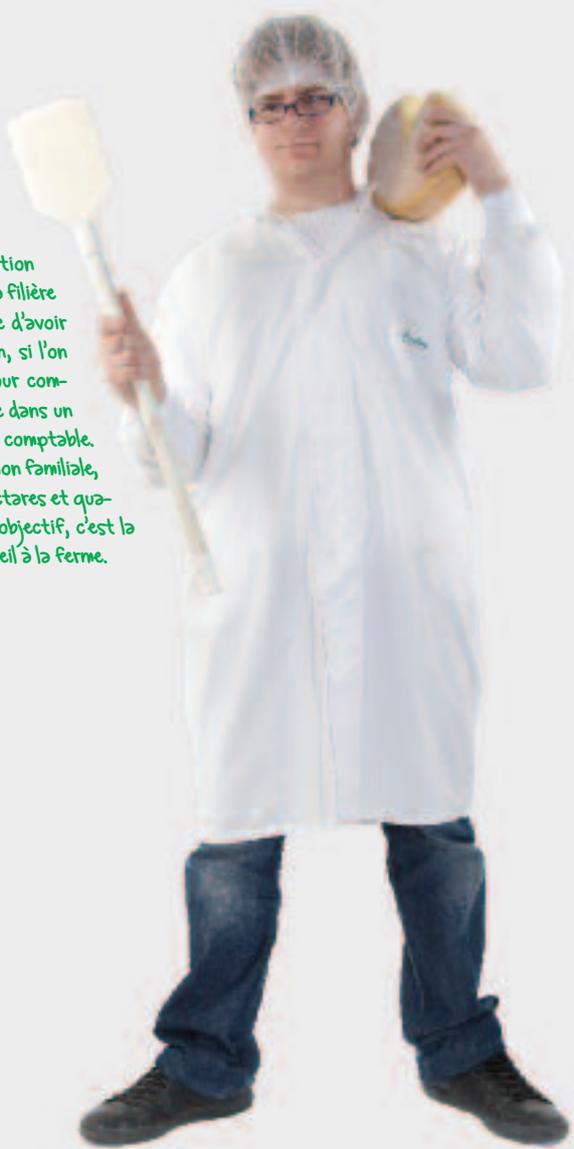
« Le Lycée Nature participe à deux grands projets centrés sur la biodiversité. Il s'agit d'une part de notre contribution au Centre d'études et de recherche sur la biodiversité, financé par le Conseil Régional Pays de Loire, installé à quelques centaines de mètres de l'établissement. Elle se concrétise notamment par la mise à disposition d'un ingénieur chef de projet qui arrive au lycée à la rentrée. Notre exploitation agricole est au cœur de ce projet : comment accompagner concrètement une exploitation dans une démarche de maintien et de développement de la biodiversité ? C'est là un des sujets de ces recherches, qui seront menées en multipartenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, entre autres... »

Par ailleurs, nous avons un autre projet en cours, toujours lié au Conseil Régional, qui a souhaité installer des plates-formes régionales innovantes, croisant les champs de l'économie, de l'agriculture et de la recherche. Notre exploitation est l'une d'entre elles. Ce sont des lieux de rencontres et d'expérimentation. Nous travaillons sur l'agriculture biologique, le péri-urbain durable, sur la biodiversité, mais aussi sur la vente directe et la transformation à la ferme. La biodiversité, ici, c'est une réalité vécue au quotidien ! »

Lycée NATURE, Allée des druides, 85035
LA ROCHE SUR YON Cedex
02.51.09.82.82 www.lyceenature.com/

Kévin Brouillard,
en BAC Pro « Conduite
et gestion d'une exploitation
agricole »

J'étais précédemment en BEPA Production animale, et j'ai choisi de m'orienter vers la filière laitière. Aujourd'hui il est indispensable d'avoir des notions de gestion de la production, si l'on veut avoir un revenu en fin de mois. Pour commencer dans la vie active, j'aimerais être dans un premier temps conseiller de gestion ou comptable. Ensuite, je pourrais reprendre l'exploitation familiale, pour l'agrandir. Mon père a soixante hectares et quarante vaches, de quoi m'occuper. Mon objectif, c'est la diversification la vente directe ou l'accueil à la ferme.



Samuel, 21 ans

en BTSA « Analyses Agricoles, biologiques
et biotechnologiques »

Je peux choisir de travailler avec mon père dans la ferme familiale pour la reprendre ensuite, ou bien vendre des produits de laboratoire en tant que commercial. Entre les deux, mon cœur balance ! Je ne me vois pas traire les vaches tous les matins, mais j'adore être en pleine campagne. J'ai encore un peu de temps pour me décider. J'ai fini ma première année de BTSA Anabiotec, et dans un an, je compte poursuivre avec une licence pro. Mais je ne souhaite pas rester enfermé dans un laboratoire toute la journée. Grâce à mes différents stages, je sais que je ne veux pas devenir technicien de laboratoire. Ma formation m'a permis de me faire une idée claire du monde de l'entreprise ».



L'enseignement agricole et son actualité

Un nouveau nom pour des formations 100% nature !

À la suite des Assises et afin de renforcer la communication sur la diversité des formations et des métiers préparés, la sénatrice Françoise Ferat a été chargée **d'une mission sur la dénomination des formations agricoles**. Après une très large consultation et avec l'objectif de faire évoluer cette dénomination **pour mieux refléter le caractère professionnalisant et divers de cet enseignement**, une nouvelle appellation officielle a été adoptée dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche : **« Enseignement et formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires »**.

Chaque établissement pourra faire évoluer sa dénomination pour détailler les métiers auxquels il prépare les jeunes. Cette logique concrète de métiers (horticulture, viticulture, sylviculture, aménagement, services en milieu rural...) doit permettre de mieux répondre à la recherche d'information lors des différentes phases de l'orientation.



Le parcours d'orientation : un vrai levier pour la réussite et l'égalité des chances

Facteur déterminant d'un parcours d'insertion réussi, l'orientation scolaire et professionnelle constitue une priorité interministérielle. La rénovation du système d'orientation doit permettre d'atteindre les objectifs nationaux d'élévation du niveau de qualification et d'égalité des chances.

L'enseignement agricole dès la rentrée 2010 va donc mettre en œuvre :

- ▶ un accompagnement personnalisé dans le cadre de la réforme du lycée (englobant le soutien scolaire, l'approfondissement des connaissances et l'aide à l'orientation),
- ▶ une approche plus personnalisée adossée au livret de compétences,
- ▶ une réduction du nombre de sorties sans diplôme du système éducatif (coordination interministérielle autour de la prévention, du suivi et du traitement du décrochage scolaire en demandant aux établissements d'enseignement publics et privés et aux centres de formation d'apprentis de transmettre la liste des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas de diplôme.)
- ▶ un focus sur le parcours d'orientation des filles (expérimentation dans neuf régions pour 2 années d'un accompagnement individualisé de jeunes filles, minoritaires dans leur formation professionnelle agricole, dans quelques moments décisifs de leurs parcours),
- ▶ un colloque national sur les formations et les métiers du monde agricole destiné aux différents acteurs de l'orientation (mesure 34 des Assises de l'Enseignement Agricole).

De nouveaux parcours grâce à des formations renouvelées

La réforme du lycée entre en vigueur à partir de la rentrée 2010.

Au-delà de la rénovation des contenus des formations, **cette réforme se traduit par la mise en place de quatre nouveaux dispositifs :**

- ▶ l'accompagnement personnalisé
- ▶ les stages de remise à niveau
- ▶ les stages passerelles
- ▶ le tutorat.



L'enseignement agricole poursuit également la rénovation de la voie professionnelle (cycle professionnel en trois ans au lieu de quatre).

À la rentrée 2010, pour une entrée en vigueur en classe de première de baccalauréat professionnel, le tronc commun des modules généraux de tous les baccalauréats professionnels relevant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche évolue.

De même **sont entièrement renouvelées ou créées huit spécialités de baccalauréats professionnels :**

- ▶ « Gestion des milieux naturels et de la faune »
- ▶ « Aménagements paysagers »
- ▶ « Conduite et gestion de l'exploitation agricole »
- ▶ « Laboratoire Contrôle Qualité »
- ▶ « Agroéquipement »
- ▶ « Technicien Conseil Vente en Animalerie »
- ▶ « Technicien Conseil Vente en Produits de Jardin »
- ▶ « Technicien Conseil Vente en Alimentation ».

L'architecture générale de la formation en classe de seconde générale et technologique évolue dès la rentrée 2010 notamment avec la mise en œuvre **de nouvelles mesures :**

- ▶ **la rénovation des programmes**, en revoyant globalement les contenus et en introduisant deux heures d'accompagnement personnalisé en seconde générale et technologique à la rentrée 2010, puis en première en 2011 et en terminale en 2012 ;
- ▶ **l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes** en classe de seconde en veillant à favoriser l'enseignement en groupes de compétences ;
- ▶ **la rénovation du système de suivi personnalisé et d'orientation des jeunes**, avec la possibilité de tutorat, la mise en place de stages de « remise à niveau » et de stages « passerelles » ;
- ▶ **la revalorisation de la voie technologique** en veillant à favoriser l'accès des élèves de cette voie de formation à l'enseignement supérieur.

Les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) sont également en cours de rénovation. Pour la rentrée 2010, en première année de cycle, quatre options relevant du secteur de la production sont renouvelées : « Productions animales », « Production horticole », « Agromonie : Productions végétales » et « Technico-commercial ». Par ailleurs, l'option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » sera revue selon la modalité d'évaluation en unités capitalisables.

Le site www.preavert.chlorofil.fr accompagne la rénovation du BTSA et le site www.chlorofil.fr présente toute l'information sur les options de BTSA.

La formation et le recrutement des enseignants : ce qui change

L'année scolaire 2010-2011 verra la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, dite « **masterisation** ».

Une élévation du niveau de recrutement des enseignants, avec un Master exigé

Dès la rentrée scolaire 2011, dans les établissements d'enseignement agricole publics et privés du temps plein, les nouveaux enseignants issus des concours externes ou d'un recrutement en 3^{ème} catégorie (pour l'enseignement privé) et les conseillers principaux d'éducation devront détenir un titre ou diplôme de niveau Master. Au moment de leur inscription aux concours, les candidats devront, au minimum, justifier d'une inscription en dernière année d'étude en vue de l'obtention d'un Master ou d'un diplôme équivalent.

Pour les candidats aux concours internes, ces nouvelles conditions ne s'appliqueront qu'à compter de la session 2016.

Des épreuves de concours renouvelées

Cette réforme a donné lieu à une **refonte des épreuves des concours** tant pour le secteur public que pour le secteur privé.

Une année de stage des professeurs-stagiaires qui évolue

Le dispositif de formation des enseignants est également renouvelé afin de **prendre en compte l'élévation du niveau de qualification des enseignants**, en tenant compte des spécificités de l'enseignement agricole.

A ce titre, une place importante est faite à l'accompagnement des stagiaires.

- ▶ Les lauréats aux concours seront affectés en établissement d'enseignement dans le cadre d'une année de stage conjuguant des périodes de mise en situation réelle devant les élèves, et des périodes de formation à l'École nationale de formation agronomique (ENFA).
- ▶ Durant les périodes en établissement, les professeurs-stagiaires seront accompagnés par un conseiller pédagogique, choisi parmi les professeurs titulaires enseignants dans la même discipline.
- ▶ Tout au long de sa formation, le stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé tenant compte de son expérience antérieure et de ses besoins particuliers. Ce suivi s'inscrit dans un « **contrat pédagogique** » qui associe l'établissement d'accueil, le conseiller pédagogique et l'École nationale de formation agronomique (ENFA).

Lucile, 20 ans

en BTS « Services en Espace Rural »

J'ai toujours vu mon avenir à la campagne. Et comme moi, de plus en plus de jeunes restent ou retournent à la campagne pour re-dynamiser un territoire. C'est pourquoi je souhaite travailler plus tard dans le secteur de l'animation. J'ai besoin d'aller vers les gens. A la fin de la Troisième, j'ai fait un BEPA Services aux personnes, un BAC Pro Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), puis cette année, le BTS Services en espace rural. Cela m'a permis de monter un projet. Comme stagiaire au sein du foyer de jeunes travailleurs de ma ville, j'étudie le fossé qui sépare la demande des jeunes à la réalité de l'offre. J'ai très envie de m'investir pour rendre encore plus vivantes nos campagnes



L'ouverture sociale :

priorité absolue pour l'enseignement supérieur

L'année 2010, placée par le Gouvernement sous le signe de l'ouverture sociale dans les grandes écoles, a permis un **premier bilan des actions réalisées par les établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage**. Il en ressort qu'elles accueillent dès à présent, en moyenne **plus de 31 % d'étudiants boursiers**. Les Assises de l'enseignement agricole ont fait une place importante à cette ambition forte en articulant un des trois axes principaux autour **des synergies entre enseignement technique agricole, enseignement supérieur et recherche**.

Une culture ancienne et de nombreuses initiatives

Au-delà du pourcentage de boursiers, les établissements de l'enseignement supérieur agricole développent initiatives et actions en faveur de l'ouverture sociale, parmi lesquelles :

- ▶ un accompagnement et un tutorat pour faciliter les passerelles entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur : initiatives régionales développées, par exemple, à l'école nationale des ingénieurs des techniques agricoles de Bordeaux, AgroCampus Ouest, école supérieure du bois, école d'ingénieurs de Purpan, Institut supérieur d'agriculture de Lille.
- ▶ une ouverture des formations par la voie de l'apprentissage permettant d'accéder au même diplôme que par la voie initiale : huit cursus ingénieur ont été ouverts à l'apprentissage et deux supplémentaires le sont à partir de la rentrée 2010.
- ▶ un effort de communication (plaquette) pour rendre plus visibles les différentes voies d'accès à l'enseignement supérieur agricole.
- ▶ Et aussi, la participation à des manifestations comme « La Fête de la Science », conférences, expositions, salons, ateliers... pour encourager les lycéens à choisir des filières scientifiques et techniques. Tous les établissements de l'enseignement supérieur agronomique, agricole et vétérinaire sont engagés dans ce type d'actions.

Une ambition clairement réaffirmée par les Assises

Le ministre a souhaité développer des actions innovantes pour accroître l'ambition scolaire de jeunes parmi lesquelles **Les « Cordées de la réussite »**.

Dans le cadre du dispositif devenu interministériel, cinq établissements de l'enseignement supérieur sont déjà labellisés, d'autres le seront suite à la campagne de labellisation 2010. Les lycées techniques agricoles en seront désormais parties prenantes.

Lors des Assises, le ministre a encouragé la mise en place de cordées « vertes » de la réussite réunissant des lycées de l'enseignement technique agricole et des établissements de l'enseignement supérieur agricole.

Témoignage

Remi Toussain, directeur général d'AgroParistech

« L'engagement d'AgroParistech concernant le tutorat passe essentiellement par les Cordées de la réussite. Cela représente aujourd'hui quatre cordées dans deux académies et quatre départements, soit 150 lycéens (issus de quatre lycées), 50 tuteurs et 20 collégiens ! L'école a également participé aux « journées nationales de l'excellence et de la réussite » de janvier 2010 au lycée de la Plaine de Neauphle à Triappes (78) en présence de Valérie Péresse et Fadela Amara. Les Cordées de la réussite ne se limitent pas au tutorat dans les lycées, mais concernent aussi le parrainage réalisé par des professionnels (cadres et professions libérales) pour présenter les métiers à l'occasion de visites d'entreprises et l'élargissement du dispositif vers les collèges des 215 quartiers "espoir banlieues" et vers les lycées CPGE. L'accompagnement des jeunes de milieux défavorisés donne lieu à une forte mobilisation des étudiants, qui en retour vivent une expérience humaine très riche et très valorisante. L'ouverture sociale se traduit aussi dans des domaines comme la diversité du recrutement ou l'apprentissage, c'est là un réel engagement de l'école auquel nous sommes tous très attachés ».

AGROPARISTECH (issu du rapprochement de l'Engref, l'Ensia et l'Ina P-G)
16 rue Claude Bernard - 75231 Paris Cedex 05
01 44 08 16 01 www.agroparistech.fr

CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles

Témoignage

Francine Fayolle, adjointe au Directeur général d'ONIRIS et chargée de la formation, de la pédagogie et de la vie étudiante

« L'ouverture sociale est l'une de nos grandes préoccupations. Notre école, qui regroupe l'ex-école vétérinaire et l'ex-ENITIAA, participe, avec l'école centrale, l'école des Mines de Nantes et l'AUDENCIA, école de management nantaise, aux « Cordées de la réussite » mises en place au niveau régional. Cela se traduit par un tutorat exercé par des étudiants volontaires qui interviennent dans les lycées pour faire connaître notre établissement et donner envie de poursuivre dans le supérieur. Il y a aussi un tutorat plus précis auprès de petits groupes de lycéens, c'est un travail d'ouverture vers des milieux qui ne se rapprocheraient pas spontanément de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, nous avons instauré un système de passerelle entre le BTSA « Sciences et techniques des aliments » et le diplôme d'ingénieur, scientifiques. Cela permet à des élèves engagés dans des formations courtes d'accéder à des diplômes du supérieur. Nous sommes très attachés ici à cette dimension ».

ONIRIS (École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique)
Site de la Chantrerie - Atlanpôle, BP 40706
44307 Nantes cedex 3
02 51 78 54 09 www.oniris-nantes.fr/ecole

La démarche « Développement durable » dans l'enseignement supérieur agricole : un cap à tenir



La loi Grenelle I a demandé aux établissements d'enseignement supérieur d'élaborer, pour la rentrée 2009, un « **Plan Vert** » pour les campus.

La Conférence des Grandes Écoles, la Conférence des Présidents d'Université et le Réseau français des étudiants pour le développement durable ont proposé un référentiel comme outil d'aide au pilotage des Plans Verts.

Par ailleurs, le Réseau français des étudiants pour le développement durable développe un **projet ambitieux de « tronc commun de connaissances en développement durable »** : il se traduira en 2010 par une journée nationale de sensibilisation proposée à l'ensemble des étudiants et personnels des formations d'enseignement supérieur. Plusieurs établissements du ministère seront pilotes à la rentrée .

Les établissements d'enseignement supérieur agricole s'engagent avec détermination dans une démarche de développement durable, au-delà de l'ensemble des actions qu'ils mènent déjà comme acteurs des sciences de la vie et de l'environnement.

AGREENIUM :

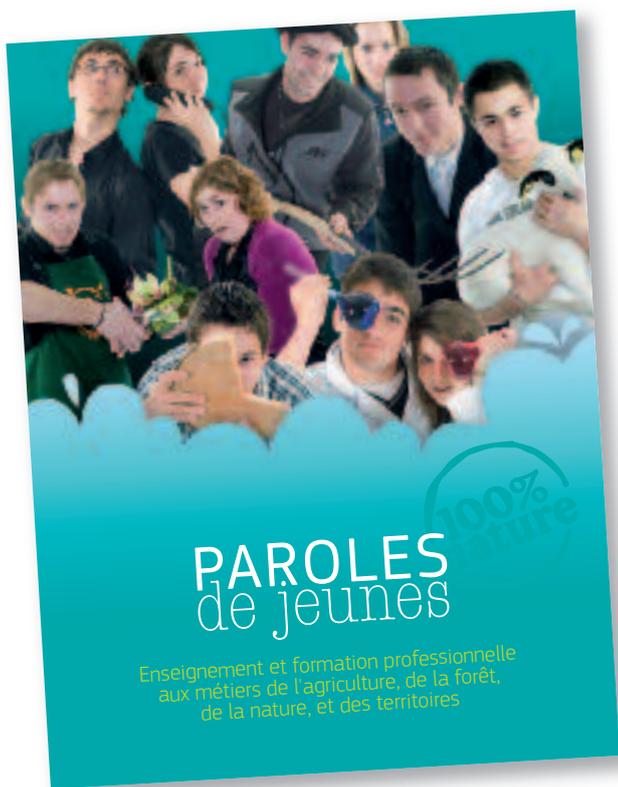
des établissements groupés
pour des actions mutualisées au service
d'une stratégie commune et d'une efficacité renforcée

Agreenium est un consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement créé en mai 2009.

Il regroupe 4 établissements d'enseignement supérieur (Agrocampus Ouest, AgroParisTech, École nationale vétérinaire de Toulouse et Montpellier SupAgro) et 2 organismes de recherche (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement et Institut national de la recherche agronomique).

Il a pour vocation de mieux faire connaître le système français de recherche, de formation et de développement en agriculture, alimentation, santé animale et environnement, et de proposer cette offre cohérente à l'international. Agreenium a rédigé en 2010 un livre blanc collectif qui sera finalisé en fin d'année. Ce livre blanc présentera les grandes missions portées par ce consortium pour les années à venir.

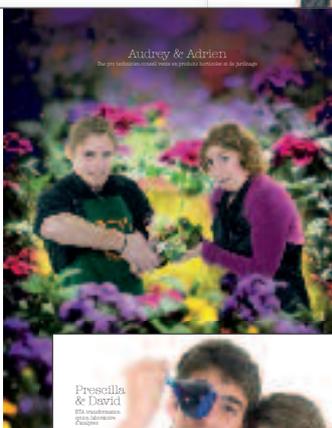
Agreenium s'est déjà mobilisé en 2010, au côté de l'enseignement technique agricole, plus particulièrement les lycées agricoles publics des Antilles et de Guyane, dans la contribution française à la reconstruction d'Haïti.



Paroles de jeunes

Pour promouvoir la richesse et la diversité de cet enseignement, le ministère a conçu une communication « **Paroles de jeunes** » parrainé par **Julien Bonnaire**, ancien élève de l'enseignement agricole, international de rugby et champion de France 2010.

Retrouvez cette brochure sur www.agriculture.gouv.fr/parolesdejeunes et www.portea.fr





Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

1 ter avenue Lowendal - 75700 Paris 07 SP

Tél.: 01 49 55 48 03

www.portea.fr • www.agriculture.gouv.fr

Mise en page : Studio graphique Photographies : photothèque Prise de vue : Xavier Remongin, Pascal Xicluna Septembre 2010.